

Lettre de la FARAPEJ

N°27 – février 2015



SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Un œil sur l'actu	3
La FARAPEJ et la réforme pénale	4
Les actions de la FARAPEJ	5
Adhésion à la Farapej et dons.....	6

VIE DE LA FEDERATION

Hommage de la FARAPEJ à Frédérique Clément

Frédérique Clément, salariée de la fédération depuis douze ans, nous a quittés jeudi 12 février suite à une longue maladie.

Nous étions nombreux à la connaître, à avoir travaillé et milité avec elle, de près ou de plus loin selon les cas. Tous nous apprécions sa gentillesse, sa ténacité et son courage au quotidien qui forçait l'admiration. Son engagement pour la fédération, son adhésion à un combat pour une justice plus humaine, ont largement contribué à faire avancer notre association, par le travail qu'elle a effectué et, au-delà, son engagement de conviction, militant.

Elle créait du lien entre nos associations depuis des années et était également notre mémoire: face aux changements de présidents, d'administrateurs, de bénévoles, aux changements de locaux, aux créations et dissolutions d'association, Frédérique était là pour nous rappeler d'où venait notre fédération et la faire avancer avec nous.

Toutes nos pensées vont à sa famille, et en particulier à ses enfants, dont nous partageons la peine.

Nous organiserons un temps d'hommage lors de l'assemblée générale du 14 mars où nous remettrons aux enfants de Frédérique Clément les témoignages que nous avons reçu et que vous nous transmettez d'ici là.

L'assemblée générale 2015

Les journées de réflexion de la FARAPEJ durant lesquelles se tiendra l'assemblée générale annuelle de la fédération se dérouleront les **13 et 14 mars** à PARIS.

Cette année, nous travaillerons autour du thème des Journées Nationales Prison 2015 élaboré par le Groupe National de Concertation Prison (GNCP), sur proposition de la FARAPEJ. Le thème 2015 est au cœur de l'objet de notre fédération puisqu'il s'agit de réfléchir aux moyens de limiter les effets destructeurs de l'incarcération et plus largement du système pénal afin de le rendre plus constructif.

L'un des thèmes que nous aborderons est la façon dont les actions des associations de la fédération contribuent à identifier et à limiter ces effets destructeurs et permettent d'avancer vers une justice plus humaine.

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur ces journées en suivant le lien :

<http://jraf2015.farapej.fr>.

Ces pages s'enrichiront dans les prochaines semaines et vous pouvez y retrouver le formulaire d'inscription : <http://jraf2015.farapej.fr/inscriptions.html>

Les nouveaux adhérents

Groupe Prison Saint Etienne

Le conseil d'administration de la FARAPEJ a validé la candidature du Groupe Prison Saint Étienne le 8 novembre 2014. Ce groupe a été fondé en 2006 à l'occasion des États Généraux de la condition pénitentiaire puis s'est constitué en association le 26 juillet 2014. Il réunit plusieurs associations locales.

L'association a pour objet la réflexion et les échanges d'expériences avec tout intervenant dans les domaines judiciaires et pénitentiaires ; l'information et la formation de tout public et la mise en place d'actions et d'interventions publiques. L'association intervient notamment sur les questions de justice et du sens de la peine ; les sanctions en milieu ouvert ou fermé et sur les modalités d'exécution des peines ainsi que la question de la réinsertion.

Dès Maintenant

Accueillie comme membre de la FARAPEJ depuis le conseil d'administration du 15 janvier 2015, l'association a été fondée par Pierre Victor TOURNIER en janvier 2010, dans la lignée de l'action menée par le Club informel DES Maintenant en Europe créé en 2004.

L'association a pour but de rassembler des personnes s'intéressant à la question des déviances, de la délinquance et de la criminalité et aux réponses que la société doit lui apporter. L'association agit dans son champ de compétence pour favoriser la mise en œuvre politique et réformiste des réflexions de ses membres, leur action sur le terrain et leur engagement citoyen.

JOURNEES NATIONALES PRISON 2015

Les Journées Nationales Prison, organisées à l'initiative du Groupe National de Concertation Prison, auront lieu cette année du 23 au 29 novembre.

Voici une présentation préliminaire du thème choisi par le GNCP, transmise fin janvier dans le réseau de la FARAPEJ.

Lorsqu'on les interroge sur notre système pénal, les français expriment majoritairement le souhait d'une justice plus sévère. Pourtant, ils sont également très majoritairement sans illusion sur la prison. La réponse de la Justice n'apporte pas forcément de solution satisfaisante ; bien plus, le système pénal produit aussi des effets destructeurs comme nous le constatons régulièrement auprès des personnes détenues, de leurs proches ou des sortants que nous accompagnons.

Pourtant, la justice ne devrait-elle pas être une justice qui reconstruit ? C'est à une justice qui reconstruit plus qu'elle ne détruit que nous aspirons, ce que nous promouvons par nos actions.

Cette année, l'objectif des Journées Nationales Prison (JNP) sera d'interpeller nos concitoyens et d'ouvrir le débat sur les dysfonctionnements du système pénal et ses effets destructeurs, mais aussi sur les solutions qui existent, en allant des pratiques locales jusqu'aux réformes législatives. Nous poursuivrons ainsi notre volonté commune de mettre nos concitoyens face aux réalités de la justice et de la prison, en les invitant à aller au-delà de leurs représentations initiales.

Le thème de cette année est très large : la prison y a bien sûr sa place, mais il permet de couvrir bien d'autres questions qui manifestent cette tension entre conséquences néfastes du système pénal et aspiration à une justice qui reconstruit. S'il permet d'analyser l'impact du système pénal sur le condamné, c'est aussi des conséquences sur les proches, les victimes d'infractions, et jusqu'à la société toute entière dont il nous faudra témoigner. Enfin, puisqu'il s'agit aussi de nous prévenir contre nos propres préjugés, nous nous efforcerons de vous fournir des éléments sur ce que produit objectivement le système pénal et vous invitons à nous transmettre les éléments dont vous disposez.

Nous vous invitons dès maintenant à vous emparer du thème. Le GNCP déterminera un intitulé pour les JNP 2015 lors de sa réunion du mois de mars : nous attendons vos suggestions de titre d'ici la fin du mois de février. Les autres éléments de communication vers l'extérieur (dossier thématique, affiches, ...) arriveront ultérieurement.

Le guide des droits sociaux accessibles aux personnes placées sous main de justice

Conçu par la direction de l'administration pénitentiaire, ce guide, réalisé à l'usage des personnels pénitentiaires, a vocation à aider les personnes intervenantes auprès des personnes placées sous main de justice sur les questions autour des prestations d'aide sociale et la procédure d'affiliation aux caisses d'assurance maladie. Il s'organise autour d'une première partie juridique et une deuxième plus opérationnelle afin d'identifier les partenaires compétents et les procédures à suivre.

Vous pouvez le télécharger ici : http://farapej.fr/Documents/Droits_sociaux_septembre2014.pdf

Financement : l'appel à projet « Prisons » de la Fondation de France

Depuis 2013, la Fondation de France a ouvert un programme spécifique afin de prendre en compte les besoins des associations menant des actions auprès des détenus ou des personnes sortant de prison. Si vous souhaitez déposer un projet, vous pouvez télécharger le dossier [sur le site de la Fondation](#) ou nous contacter pour le recevoir. Il est à renvoyer avant le 8 juin 2015, pour un financement en 2016.

Sortie du livre *Passés par la case prison*

L'Observatoire International des Prisons (OIP) présente le livre *Passés par la case prison* (éd. La Découverte, 17 €), issu de la rencontre entre huit anciens détenus et huit écrivains.

La FARAPEJ, partenaire de la soirée de lancement *Les maux dits*, tient à apporter son soutien à cet ouvrage. Vous pouvez le commander directement auprès de l'OIP.

Cycle "Que justice soit faite !" au Forum des Images

Pour les parisiens, le Forum des images consacre 6 semaines de programmation aux représentations de la justice à l'écran, du 4 février au 22 mars 2015. Au programme : 80 films, 7 cours de cinéma et plusieurs rencontres exceptionnelles avec des réalisateurs ou des acteurs de la justice. Pour consulter le programme : <http://bit.ly/JusticeFDI>



Que sont devenus les murets qui subsistent dans les parloirs ?

Le tribunal administratif de Melun a ordonné le 20 janvier 2015 à la direction de la prison de Fresnes de détruire sous cinq mois les murets de séparation installés dans les parloirs. La décision, qui fait suite à un rapport de l'OIP, relève que « le fait pour une maison d'arrêt de ne pas se conformer à une disposition du code de procédure pénale depuis plusieurs années alors qu'il existe un nombre très important de visiteurs est constitutif d'une situation d'urgence ».

Le ministère de la Justice s'est pourvu en cassation contre cette décision.

Les professionnels de santé contre « GENESIS »

L'ASPMP (Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire) et l'Apsep (Association des professionnels de santé en prison) s'élèvent contre la généralisation d'un logiciel de traitement de données à caractère personnel sur les détenus.

Le fichier, baptisé "Genesis" (gestion nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité), est consultable par le personnel de l'administration mais aussi par le juge d'application de peines. Le logiciel a pour finalité la mise en exécution des décisions prises par les autorités judiciaires, la gestion de la vie en détention et la réinsertion des personnes. Il recense également les informations sur chaque détenu pendant sa détention et est censé pouvoir contenir des éléments concernant la prise en charge sanitaire ou les facteurs de risque de suicide. Les deux associations relèvent notamment un risque de compromission du secret médical. Lien vers le communiqué : <http://www.uspsy.fr/Communique-APSEP-ASPMP-du-13.html>

La Solitude du Coureur de Fond

Du 28 janvier au 30 avril 2015 au théâtre Hébertot, cette pièce raconte l'histoire de Colin Smith, enfermé en maison de correction, qui est choisi pour représenter l'institution lors d'une compétition de course de fond.

Lien : <http://petithebertot.com/la-solitude-du-coureur-de-fond/>

Si la pièce vous intéresse, vous pouvez nous contacter afin que nous vous fassions bénéficier d'un tarif préférentiel.

Journées Annuelles des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire

Les prochaines Journées Annuelles des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire auront lieu à Nantes les 19 et 20 Mars 2015. Elles auront pour thème « Articulation dedans-dehors : construction ou illusion ? ».

Retrouvez le programme et inscrivez-vous dès à présent sur : <http://www.asmpNantes2015.fr/>

LA FARAPEJ ET LA REFORME PENALE

La réflexion sur la réforme pénale se poursuit à la FARAPEJ après l'entrée en vigueur de la loi le mercredi 1^{er} octobre 2014.

Comment les associations prison-justice peuvent-elles s'associer à cette nouvelle peine et contribuer à y impliquer la communauté ? Comment aller solliciter des acteurs nouveaux n'intervenant pas encore auprès des publics placés sous main de justice ? Si les associations s'impliquent dans la peine, comment s'assurer que les modalités de contrôle de l'administration n'empiètent pas sur la liberté associative et le respect du volontariat ?

Si ces questions vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous envoyer votre contribution et à participer au groupe de travail sur la contrainte pénale.

Plusieurs formations FARAPEJ sur la contrainte pénale et la loi pénale sont programmées en 2015 : n'hésitez pas à contacter le siège à ce sujet pour nous indiquer votre intérêt pour ce thème de formation, qu'il s'agisse de d'organiser une formation au siège ou de monter une formation en région.

Et le moratoire sur l'encellulement individuel ?

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 prévoyait dans son article 100 un moratoire de cinq ans sur l'application de l'encellulement individuel. Le gouvernement a proposé, dans le cadre du projet de loi de finances 2015, de prolonger de trois ans ce moratoire. Peu après, la commission des lois, par la voix de son président M. Urvoas, a rejeté l'amendement du gouvernement lui demandant de revoir sa copie. Suite à ce vote, le Premier Ministre a chargé M. Dominique Raimbourg, député de Loire-Atlantique et rapporteur de la loi, d'une mission sur l'encellulement individuel. Pour illustrer de l'ampleur de la tâche, au 28 octobre 2014, 26 341 détenus dormaient en cellule individuelle, sur 67 806 hébergés soit 38,85% de la population carcérale.

Ce rapport a été publié le 2 octobre 2014 : <http://lc.cx/farapej>. Il préconise un nouveau moratoire, accepté par Mme Taubira, qui reporte le principe de l'encellulement individuel en 2025, accompagné d'un plan avec des étapes datées pour permettre de mesurer progressivement dans le temps l'avancée des différentes actions mises en œuvre, contrairement aux moratoires prononcés jusqu'à présent. Il préconise également une réflexion sur l'architecture pénitentiaire et l'utilisation des places existantes.

LES ACTIONS DE LA FARAPEJ

Formations à venir

À PARIS :

- **Mercredi 18 mars** : *Place de la victime d'infraction pénale*
- **Vendredi 27 mars** : *Les responsabilités bénévoles*
- **Vendredi 10 avril** : *La réforme pénale de 2014*

Ailleurs en France :

- **Villeurbanne, lundi 2 mars** : *La contrainte pénale*
- **Chalons en Champagne, lundi 9 mars** : *La contrainte pénale*
- **Avignon, lundi 16 mars** : *Le parcours pénitentiaire de la personne détenue*

Pour vous inscrire, recevoir plus d'informations ou demander un devis pour une formation non programmée, merci de nous contacter à cette adresse : formation@farapej.fr. Le programme des formations est régulièrement mis à jour sur le site internet : <http://formation.farapej.fr/>

Les fiches conseils

Depuis plusieurs années, la FARAPEJ édite des fiches conseils à destination de tous ceux qui souhaitent obtenir une information juridique claire et à jour sur toutes les questions relatives à la justice pénale, l'incarcération, la vie en prison et son impact sur les droits des personnes touchées par l'incarcération et sur la sortie de prison. Ces fiches sont désormais disponibles sur le site de la fédération : <http://farapej.blogspot.fr/p/fiches-sommaire.html>

En 2014, 32 fiches ont été remises à jour, pour une information toujours plus actualisée.

Le centre de ressources

Le FARAPEJ a inauguré son centre de ressources et de documentation en décembre 2014. Ouvert à tous, ce centre met à disposition une information claire et dépassionnée sur l'organisation, les enjeux et les problématiques du champ Prison-Justice.

Le centre est ouvert du lundi au mercredi de 9h30 à 17h30, et sur rendez-vous le jeudi et le vendredi.

Selon votre demande, une personne pourra vous accompagner dans votre recherche et répondre à vos questions.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez devenir bénévole pour le centre. Il y a plusieurs façons de s'investir dans ce projet :

- Aider à la mise en place et à la gestion du centre, c'est à dire principalement l'accueil des personnes qui souhaitent consulter le centre de ressources et la gestion du fond.
- Participer à la politique d'acquisition et faire de la veille documentaire afin de repérer, d'archiver et de classer les ressources intéressantes.
- Travailler en lien avec le pôle réflexion pour organiser des rencontres avec des auteurs.
- Répondre aux demandes d'informations de journalistes, d'étudiants ou d'associations pour les aider dans leur recherche.

Vous pouvez également nous faire des dons de revues, livres ou d'archives d'association pour les mettre à la disposition du plus grand nombre.

Et aussi

N'oubliez pas d'inscrire votre association sur l'annuaire « Prison Justice » ! Vous pouvez dès à présent consulter cet annuaire, y inscrire votre association ou nous donner votre avis sur ce projet : www.annuaire-prison.fr

ADHESION A LA FARAPEJ ET DON

- Je souhaite adhérer à titre collectif à la FARAPEJ**
Nom de l'organisme :
- Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ:**
 - Je suis membre d'une association adhérente à la FARAPEJ
Précisez laquelle :

Les demandes d'adhésion sont à adresser au président de la FARAPEJ avec la mention "adhésion", par courrier postal au 22, rue Neuve des Boulets, 75011 Paris ou par email à adhesion@farapej.fr. Les demandes sont examinées par les instances de la FARAPEJ qui décident de les valider ou non.

L'adhésion est effective après versement de la cotisation dont le montant est de 100€ pour les associations, 10€ pour les personnes physiques. Les membres d'une association adhérente à la fédération peuvent bénéficier d'un tarif de cotisation réduit à 5€.

- Je verse également un don de€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ.**
Sachez que 66 % du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal.

Abonnement à la revue Prison-Justice

Je m'abonne à la Revue Prison Justice pour :

- 2 numéros : 10€
- 4 numéros + un ancien numéro offert : 20€

Commande à l'unité

Je commande un numéro de la revue Prison Justice (5€ par numéro) :

- Février 2015 – Actes du colloque « Santé en prison, entre logique pénale et logique médicale -- du détenu malade au malade détenu ? »
- Janvier 2014 – « *Réflexion* : Que penser en prison ? *Action* : L'expression en prison, un enjeu collectif »
- Novembre 2012 – Actes du colloque des 20 ans de la FARAPEJ « La peine dans et hors les murs : l'enfermement en expansion ? »
- octobre 2011 – n°106 « *Réflexion* : Quelle est la tâche la plus urgente? *Action*: Entrées en relation »
- décembre 2010 – n°105 « La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ? »
- mai 2009 – n°103 « Quel nouveau paradigme pour la justice ? »

Informations

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

- les formations de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les activités de la FARAPEJ ? OUI – NON

Nom :		Prénom :	
Prénom :		Organisme :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone		Email :	
Bulletin à renvoyer, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FARAPEJ, à : FARAPEJ, 22 rue Neuve des Boulets, 75011 PARIS			